

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°20

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

**OBJET : Création d'une aire intergénérationnelle dans le quartier des Renardières :
modification n°1 au marché de travaux M18-48V**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la ville de Châtellerault réalise l'aménagement d'une aire intergénérationnelle aux abords de l'école primaire Léo Lagrange.

Par délibération n°25 du 30 mai 2018, le conseil municipal a autorisé le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux nécessaires, à savoir :

- lot n°1, M18-47V Voirie et réseaux divers pour un montant de 425 613, 12 € TTC
- lot n° 2 M18-48V Espaces Verts et clôtures pour 45 600 € TTC (soit 38 000 € HT)
- lot n° 3 M18-49V Jeux pour enfants et sols amortissant pour 58 966, 80 € TTC
- lot n°4 M18-50V Agrès Seniors pour 18 118, 80 € TTC
- lot n°5 M18-51V City-stade 55 532, 64 € TTC

Le montant total de l'opération s'élève donc à 603 831, 36 € TTC

Les parents d'élèves des 2 écoles ont sollicité la collectivité pour que les aires de jeux pour enfants soient clôturées bien qu'elles ne soient pas à proximité immédiate de la chaussée. Il est proposé de répondre favorablement à cette requête. Par ailleurs une clôture complémentaire est nécessaire au fond de l'école primaire.

La plus-value s'élève au total à 4 001,13 € HT et porte sur le lot n°2, ce qui représente une plus-value de 10,53 %.

VU la délibération n°25 du 30 mai 2018

VU les articles 139 et 140 du Code des marchés publics, relatif aux modifications des

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°20

page 2/2

marchés publics,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'ajouter des clôtures complémentaires à l'aire intergénérationnelle,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire ou son représentant, à signer la modification n°1 du marché de travaux M18-48V d'un montant de 4 001, 13 € HT et toutes pièces relatives à ce dossier, portant le montant du lot à 42 001,13 € HT. Le nouveau montant total de l'opération est donc de 608 632, 72 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 822,2 / 2315,6 / 3510

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

